

Bruxelles, le 25 janvier 1967



CABINET DU MINISTRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AIDE-MEMOIRE

Objet : Résolution du Conseil atlantique du 16 décembre concernant l'avenir de l'Alliance Atlantique.

---

- I. Le Ministre belge des Affaires Étrangères compte assister à la réunion du Conseil des Représentants permanents du 15 février, en vue d'exposer ses idées concernant l'application de la résolution du Conseil.
  
- II. L'objectif à atteindre est, qu'avant 1969, les Etats membres se soient mis d'accord sur le rôle qu'ils entendent voir jouer dans le monde d'aujourd'hui par l'Alliance atlantique. Cette redéfinition commune permettra de confirmer la volonté de chacun des signataires de rester au sein de l'Alliance pour une nouvelle période délimitée, alors que les dispositions du Traité leur permettraient de quitter à tout moment avec un préavis d'un an.
  
- III. Il paraît logique de se mettre d'abord d'accord sur la procédure de l'examen avant de débattre des questions de fond. Il serait, en effet, dangereux de prendre des options politiques sans que tous les éléments du problème n'aient été portés à la connaissance des Ministres, grâce au travail d'analyse et de suggestion que la résolution du mois de décembre a recommandé.
  
- IV. Les questions évoquées sont de caractère politique et administratif. Elles ne touchent pas aux problèmes de défense.

./.

V. Le Ministre suggère de recourir à deux méthodes pour atteindre l'objectif que le Conseil s'est fixé.

- 1°) demander au Conseil des Représentants permanents de faire un rapport intérimaire au sujet des méthodes de travail qu'il emploie pour le moment et de leur amélioration éventuelle. Le Conseil, en effet, poursuit ses consultations sur des sujets multiples et divers. Il a été également ~~appelé~~<sup>invité</sup> pour assister les travaux du Conseil, un certain nombre de groupes de travail particuliers.

C'est sur l'ensemble de cette question qu'il serait demandé au Conseil permanent de réfléchir et de transmettre au Conseil ministériel ses conclusions.

- 2°) D'autre part, la résolution du Conseil demande qu'il soit procédé à une analyse des événements survenus dans le monde depuis 1944, en vue de déterminer l'influence qu'ils ont eue sur la cohésion et l'organisation de l'Alliance atlantique. Ne fut-ce que pour des questions de temps, il n'est pas possible de demander aux Représentants permanents de se charger de cet examen.

Dès lors, il est suggéré de créer un Comité spécial, composé de représentants d'un haut niveau des Gouvernements intéressés par cette étude. Ce Comité serait assisté par le Secrétariat général. Il tiendrait des sessions relativement longues de quatre ou de cinq jours, par exemple, toutes les six semaines ou tous les deux mois.

Il ne faudrait pas exclure qu'au moment où le travail serait mieux préparé ce Comité siège à l'échelon ministériel, en vue d'examiner les options politiques qu'il faudra prendre à un moment donné. Il devrait également être libre d'arrêter lui-même ses méthodes de travail et pourrait, s'il le juge utile, créer des sous-groupes, convoquer des personnalités, charger des institutions spécialisées d'études particulières.

Ce Comité devrait introduire un premier rapport factuel à la Conférence ministérielle du mois de juin.

C'est donc à ce Comité que le problème du rôle politique de l'Alliance dans le monde d'aujourd'hui sera examiné et qu'à l'occasion de cette étude les rapports entre membres de l'Alliance devront faire l'objet d'un examen particulier.

VI. La méthode proposée permet de faire des progrès sur l'identification exacte des problèmes qui se posent. Elle permet également de déterminer tous les points sur lesquels existe déjà un accord, avant d'aborder ceux sur lesquels des conceptions différentes seront peut-être défendues. Il va de soi que ce Comité n'a pas pour mission de trancher les questions, mais de les soumettre telles qu'il les aura analysées et conçues, au Conseil des Ministres.

VII. Dans la seconde partie de son discours, le Ministre exposera les raisons pour lesquelles la Belgique croit à la nécessité de la permanence de l'Alliance dans les circonstances actuelles, et du rôle qu'elle doit jouer dans le domaine politique qui prend maintenant une primauté sur les seuls impératifs de la défense.